



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice :

10

Présents :

09

Votants :

10

Délibération n° :

10/2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le : HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de CABRESPINE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Pierre Maguelon, sous la présidence de Philippe CLERGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2021

PRESENTS : P. CLERGUE – S. DIAZ - C.F. SALES - JL. LAPEYRE – H. GERMANO – M. ZVELEBIL - A. MENEN - K. DOS SANTOS - S. ZELDINE.

EXCUSES : M. ORTIS (donne procuration à P. CLERGUE) -

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : C.F. SALES

OBJET : Positionnement de la Commune sur les projets éoliens

Monsieur le Maire rappelle le contenu des réunions entre les Commune de Castans, Pradelles Cabardès, Cabrespine et le SYADEN portant sur le « re-powering » du parc éolien du Haut Cabardès.

Rappelant que la Commune de Cabrespine a demandé au SYADEN assistance et expertise en matière d'énergies renouvelables,

Considérant les sollicitations appuyées des développeurs de projets sur la Mairie comme sur les particuliers, dans le but d'étendre l'existant ou de créer de nouveaux sites,

Considérant qu'il convient de préserver nos paysages, notre richesse environnementale en cohérence notamment avec Natura 2000, un des atouts majeurs de notre territoire,

Considérant qu'il convient de limiter les projets tant publics que privés qui ont pour conséquence la saturation de nos paysages et notamment les lignes de crête ou d'horizon,

Considérant que les études d'impact, de servitude sont à formuler à l'échelle du territoire élargi prenant en compte les avis des communes voisines,

Considérant le « re-powering » du parc éolien du Haut Cabardès, commun avec les Commune de Pradelles Cabardès et Cabrespine qui selon l'option choisie sera générateur de plus de nuisances visuelles et sonores,

Considérant la délibération en date du 30 janvier 2021 de la Commune voisine de Castans,

La Commune de Cabrespine se doit de se positionner sur l'opportunité de création, en dehors du parc éolien existant, de nouveaux projets.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **à la majorité, 9 voix contre et 1 voix pour** :

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le **09/03/2021**

ID : 011-211100565-20210308-10_2021_1-DE

- La création de nouveaux projets éoliens, sur le territoire de la Commune et de ses environs,
- L'extension du parc éolien déjà existant sur la Commune,
- Toute négociation avec les développeurs, ayant comme objectif d'étendre ou de créer de nouveaux projets, sur le territoire de la Commune,

Autorise Monsieur le Maire à participer aux réunions concernant le projet de « re powering » du parc existant afin que celui soit élaboré de commun accord avec les Communes de Pradelles-Cabardès et de Castans,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus, les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme suivent les signatures.

Le Maire
P. CLERGUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le 09/03/2021

ID : 011-211100565-20210308-10_2021_1-DE